

Sujet: [INTERNET] Engagement pour le barreau cossé le Vivien

De : ELODIE BOUDAUD <[REDACTED]>

Date : Wed, 3 Oct 2018 08:35:47 +0200

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Bonjour monsieur le préfet

Je me permets de vous contactez en ce jour, étant propriétaire au 20 rue de la motte à cossé le Vivien.

Je me suis aperçu que vos engagements sur le barreau près de la rue de la motte ne sont plus respectés. Concernant l'accès au point d'eau qui se feras à notre croisement de la rue de la motte et donc le bagage anti bruit ne sera pas possible. C'est pour cela qu'aujourd'hui je fais la demande pour que les engagements tenu au début du barreau soient toujours respectés.

Je vous pris d'agrée mes sincères salutations.

Melle boudaud elodie

Mr Vanhollebeke Rodrigue

